

# Le partage, vu des sujets

par Véronique Guienne (\*)

## La problématique

**E**n commençant cette recherche, j'étais guidée par une intuition forte : on ne peut penser le partage du travail sans interroger la question du partage des richesses. Cette hypothèse était nourrie par quelques constats.

Le premier est que les partis politiques et les médias rendent compte du partage du travail en référence à la réduction du temps de travail. Le partage serait un effet induit de cette réduction. Ce mode de pensée suppose investir les entreprises comme autant d'instances de décision et de régulation de l'emploi, alors que l'Etat est renvoyé au rôle de législateur sur le temps et non l'emploi, et d'incitateur sur l'emploi par des mesures financièrement avantageuses. Ce modèle est la continuité des pratiques actuelles, dans une nouvelle « version », censée être plus performante. Mes propres recherches en entreprise (1) me faisaient douter de ce modèle. Ces mesures de réduction du temps de travail peuvent conduire à une amélioration des conditions de travail des salariés, leur permettant de mieux conjuguer temps professionnels et temps personnels, sociaux ou familiaux. Par ailleurs, elles permettent une gestion des ressources humaines plus souple et adaptée. Ainsi, alors que les gains de productivité ont conduit à réduire les effectifs, les mesures de réduction du temps de travail permettent de trouver des places aux personnes en surnombre (lesquelles n'ont plus de place dans les nouvelles formes d'organisation) ; les nouvelles embauches (à ne pas confondre avec de nouveaux emplois) permettent d'introduire dans l'entreprise des compétences nouvelles nécessaires et favorisent

un rééquilibrage de la pyramide des âges (2). Mais on ne peut pas dire que ces mesures contribuent à créer des emplois. Le volume total d'emplois de ces entreprises continue, dans le même temps, de diminuer. Par ailleurs, peut-on reprocher cette situation aux entreprises, qui sont avant tout déterminées par des logiques économiques, quand celles-ci ne sont pas strictement financières ? Par contre, cela interroge ce rôle incitatif de l'Etat, car on ne voit pas bien au nom de quelle légitimité la richesse publique serait utilisée pour favoriser une meilleure gestion du personnel des entreprises.

Le second constat est relatif à la nature des expériences que l'on appelle « les expérimentations sur le partage du travail » (3). Derrière cette appellation, on trouve des réalités fort différentes. La grande majorité d'entre elles relèvent de ce que les auteurs ont nommé « *des processus défensifs* », c'est à dire l'une des réponses possibles pour faire face à des difficultés économiques. Ainsi, partager signifiera réduire le temps et les rémunérations de tous plutôt que licencier (ce qui n'est pas sans poser de problème lorsque ces licenciements ont lieu deux ans plus tard avec moins de droits sociaux), et parfois partager renverra uniquement à des diminutions de salaire ou à une flexibilité accrue, sans autre contrepartie. S'il s'agit de partage, nous sommes là confrontés au partage de la pénurie et non du travail. En termes d'emplois, certains ont peut-être pu être préservés, pour combien de temps et à quel prix, mais en aucun cas ces processus « défensifs » n'ont permis d'en créer de nouveaux.

Le troisième constat est celui du développement des inégalités. Si la croissance est faible, elle continue à être positive et néanmoins les inégalités se creusent, tant les inégalités structurelles que les nou-

(\*) Maître de conférences à Paris X Nanterre en psychologie, habilitée à diriger des recherches en sociologie.

(1) En particulier une étude sur la faisabilité sociale de la réduction du temps de travail à EDF, commanditée par la Direction du personnel et des relations sociales, en accord avec les syndicats de l'Energie, juin 95, document interne.

(2) En effet, laisser jouer les seules logiques de réduction d'effectifs liées à des gains de productivité conduit à une pyramide « écrasée », les plus vieux étant partis en préretraite et les plus jeunes absents car toutes les embauches remontent à plusieurs années.

(3) C. BLOCH LONDON, J.Y BOULIN, Th. COUTROT, « Les processus locaux de partage du travail », *Travail et Emploi*, n° 59. Colloque DARES sur le partage du travail, Paris, le 31 mai 1994.

velles inégalités, aléatoires, au sein de catégories jusque-là jugées comme homogènes, telles qu'elles ont été analysées par Jean-Paul FITOUSSI et Pierre ROSANVALLON (4). Outre cette analyse française, nous pouvons nous référer à celle de William Julius WILSON (5) aux Etats-Unis. L'auteur montre que l'*affirmative action*, dont le projet est de limiter les inégalités ethniques dans l'accès au marché du travail, profite en fait aux seuls noirs des classes sociales élevées tandis que la situation des autres se dégrade. Ainsi, selon l'auteur, c'est un programme global de réformes économiques et sociales qu'il est nécessaire de mettre en œuvre. William Julius WILSON ne l'oppose d'ailleurs pas à l'idée d'une adaptation à des communautés spécifiques, mais plutôt à celle de reléguer les actions auprès de ces dernières en second plan de programmes universels. Les inégalités fondamentales auxquelles sont confrontées les sociétés ne sont donc pas des inégalités raciales mais essentiellement économiques ; ce qui n'exclut pas, bien entendu, que ces deux inégalités se renforcent l'une l'autre. L'écart dans les richesses constitue ainsi le socle des discriminations, du travail, mais aussi de la culture.

Le quatrième et dernier constat est issu des travaux théoriques critiques sur la question du partage

(4) Jean-Paul FITOUSSI et Pierre ROSANVALLON, *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, 1996.

(5) William Julius WILSON, *Les oubliés de l'Amérique*, Desclée de Brouwer, 1994 (original : *The truly disadvantaged*, Chicago press, USA, 1987).

du travail. Contrairement à ce que nous avons pu noter à propos des « expérimentations du partage du travail », ces travaux posent toujours conjointement la question de la redistribution de la richesse publique. Ainsi, André GORZ (6), notant que 60 % de la richesse publique est redistribuée, propose que celle-ci le soit en amont, permettant une répartition des richesses accompagnant un nouveau projet de société, et non en aval dans une logique de correctifs. On peut aussi se référer aux travaux préconisant un revenu de citoyenneté (7), ou encore à ceux qui imaginent un temps rémunéré tout au long de la vie, que ce soit pensé comme alternative aux temps scindés (formation/travail/retraite), ou comme un congé formation rémunéré utilisable tout au long de la vie. Ces travaux sont en général portés par une idéologie très forte. Leur perspective est citoyenne : ainsi, ces temps libérés supposent que chacun pourra s'investir dans la vie de la cité. Au nom d'une réciprocité présentée comme une évidence, chacun se verrait attribuer une part de la richesse collective. Mais est-ce si évident ? De même que Daniel MOTHÉ a émis des doutes sur l'avènement de « la société de loisirs » (8), ne sommes-nous pas fondés à en avoir sur cette

(6) André GORZ, *Les métamorphoses du travail, quête du sens, Critique de la raison économique*, Galilée, 1988.

(7) P. VAN PARIJS, *Garantir le revenu*, Transversales, mai 1992.

(8) Daniel MOTHÉ, *Critique des utopies du temps libre*, in J.-L. LAVILLE et B. EME, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, 1994.

### Note méthodologique

- La recherche s'est déroulée dans le cadre d'un appel d'offres de la DARES du ministère de l'emploi et de la solidarité.
- La région retenue a été le Sud-Est de l'Indre et Loire, qui présente plusieurs avantages :
  - Cette région de polyculture et d'élevage n'est ni une terre riche, ni une terre pauvre. On y trouve donc, dans un périmètre restreint, des situations économiques et sociales contrastées.
  - Cette région jouxte la Brenne, cette dernière étant récemment sinistrée au plan agricole et jouant comme référence dans l'analyse de sa situation.
- Les premiers interviewés étaient « recommandés » par un agriculteur ami, puis les premiers me recommandaient à d'autres. Vivant sur place quelques semaines, je rencontrais aussi des agriculteurs de façon informelle et lisais la presse locale et agricole.
- Par ailleurs, j'ai interviewé des personnes ressource, conseillers locaux de la chambre d'agriculture et un inspecteur général du ministère de l'agriculture.

- Les douze situations retenues pour la recherche l'ont été sur des critères de diversité de situation :
  - des hommes, des femmes, des couples ;
  - des âges allant de vingt à soixante ans ;
  - des niveaux de diplôme différenciés : autodidacte, CAP, BEP, BTS, ingénieur ;
  - des niveaux de revenu différenciés : surendettement, revenu zéro (une fois les charges payées), bénéfices faibles, moyens, importants ;
  - des professions différentes : céréalier, éleveur de chèvres, de vaches, de moutons, arboriculteur.
- Cette diversité n'a pas été le fait de quotas pré-établis mais le résultat constaté après coup d'une demande de me faire connaître différents points de vue et situations auprès des interviewés.
- Les entretiens duraient plusieurs heures, parfois en plusieurs séances, au domicile des personnes. Un compte rendu écrit proposant une synthèse des entretiens a été envoyé ensuite à chacun.

« société citoyenne » ? Nous avons envie d'y croire, mais la citoyenneté au quotidien suppose un apprentissage et des visées partagées de vie démocratique. Aussi, si la question de la répartition de la richesse nous semble fondamentale, il est sans doute tout aussi important de penser, au plus près de la réalité des sujets, les formes concrètes que celle-ci peut prendre.

Ainsi, la problématique prenait forme : interroger les liens entre partage du travail et partage des richesses, en veillant à ne pas être trop sous la détermination de présupposés idéologiques. Concrètement, cela signifiait penser un modèle dans lequel chacun pourrait vivre d'une double source de revenus : ceux produits de la richesse collective répartie, et ceux issus de son travail. Cette configuration paraît produire moins d'inégalités, permettant de rompre avec le modèle d'une société à deux vitesses, les uns dans un circuit économique de production, les autres dans un circuit assistanciel. La question à laquelle je me confrontais alors était celle des sujets auprès desquels pourraient être menés des entretiens pour approfondir cette idée. En termes méthodologiques, je crois en effet nécessaire de suivre les préconisations de l'école de Chicago, « mettre la théorie à l'épreuve des sujets ».

A l'occasion de lectures dans la presse, et de discussions avec un ami agriculteur, je notais que les paysans répondaient à cette définition de mon modèle. En effet, depuis le G.A.T.T., les prix agricoles n'étaient plus soutenus mais les agriculteurs bénéficiaient de primes d'un montant à peu près équivalent à celui de la vente de leurs produits. En fait, la situation n'était pas radicalement nouvelle : les prix étant auparavant pour moitié subventionnés, l'aide publique était la même. Mais cette dernière était précédemment invisible, entretenant chacun dans l'illusion que cette rémunération était le « juste prix » de sa production, donc de son travail. Les primes sont au contraire visibles, et attribuées nominalement, comme peut l'être une allocation issue des circuits de l'assistance.

Cet ami accepta d'être, comme disent les anthropologues, mon informateur privilégié. Il m'aiderait dans les premiers contacts et à interpréter certaines situations. Par ailleurs, la partie sud-est de l'Indre et Loire, où il vivait, présentait des caractéristiques intéressantes pour la recherche. Dans cette région de polyculture et d'élevage, les exploitations sont très différenciées, avec un grand éventail de revenus, des agriculteurs riches à très pauvres.

La démarche choisie a été celle de l'approche clinique, privilégiant une analyse des remaniements identitaires provoqués par cette nouvelle situation sociale, et par ailleurs associant les sujets interviewés à une réflexion sur la problématique de la recherche.

Ainsi, les entretiens étaient structurés en deux temps.

– Le premier moment est introduit par la question : « *quelle différence dans votre vie entre avant, lorsqu'il n'y avait pas de primes, et maintenant, avec primes ?* ». L'analyse cherche à pointer les remaniements de l'identité personnelle, sociale, et collective. L'identité personnelle renvoie au rapport que chacun entretient à lui-même ; l'identité sociale définit une place sociale à partir des groupes statutaires de référence (homme/femme, riche/pauvre, agriculteur/non agriculteur...) ; l'identité collective est celle des groupes d'appartenance effectifs.

– Le second moment, associant l'interviewé à la démarche de recherche, est introduit par la question : « *les paysans vivent aujourd'hui une situation de partage de fait : partage de l'activité par les quotas, partage des richesses du fait qu'environ la moitié de leurs ressources viennent de fonds publics. Cette situation n'est-elle pas meilleure que celle qui structure le reste de la société, où l'on a d'un côté des travailleurs, et de l'autre des chômeurs ?* »

Les interviewés, après les premiers contacts pris par mon « informateur privilégié », m'étaient recommandés par les premiers. Ayant compris la logique de la recherche, ils ne m'envoyaient pas vers leurs amis mais vers des personnes qui étaient représentatives de la leur. J'ai ainsi retenu douze situations, présentant des caractéristiques différenciées, quant aux âges, types de productions, niveaux de diplômes et de richesse des exploitants. Les entretiens duraient plusieurs heures, parfois en plusieurs rencontres, et une restitution collective des propos tenus a été envoyée à chacun.

Mes hypothèses de travail ont toujours été comprises et les échanges féconds, malgré mes craintes parfois, en particulier lorsque j'arrivais dans des fermes très pauvres, toute la famille réunie dans la seule pièce à vivre. Ces entretiens se passaient au domicile des personnes, parfois interrompus pour livrer une vache ou accueillir un voisin. Je demandais que l'on me montre les documents de travail, nous en discussions. Parfois, la femme était à côté, repassant ou écoutant, et donnait un point de vue venant infirmer ou confirmer les dires du mari. On m'offrait souvent à boire ou à manger, valeurs d'hospitalité de ce milieu.

Avant d'entrer dans le détail des résultats, précisons la tonalité de ces entretiens. Le fait d'être « recommandée par » a été déterminant. La liberté de parole, en particulier à l'égard du monde agricole institutionnel, était présente. Tous ont refusé vivre une situation de partage, dans la mesure où ils sont dans une situation ressentie comme injuste et arbitraire ; et, selon eux, ceci n'est pas compatible avec cela. Néanmoins, ce malentendu a été fécond au sens où ils développaient en quoi leur situation, pouvant ressembler à du partage, n'en était pas, et parfois à quelles conditions elle pourrait l'être. Par ailleurs, dans ce travail commun d'élaboration, je

creusais les contradictions de leur discours, les poussant à expliciter leur point de vue. Compte tenu de la situation d'impuissance et de désarroi qui est souvent la leur, ces entretiens étaient à la fois une façon de dire ce poids, mais pouvaient aussi être déstabilisants. D'ailleurs, après la restitution écrite, ils n'avaient plus envie de continuer, ce miroir tendu étant, selon eux, trop pessimiste ; ils reconnaissaient bien avoir tenu ces propos, mais il ne fallait pas trop remuer tout cela, c'était trop douloureux.

## Quelques éléments contextuels

Pour comprendre les « réponses » aux hypothèses de travail, il est important de les situer dans un cadre contextuel décrivant la situation et comment celle-ci est vécue.

« Il y a cinquante ans, la population agricole représentait 35 % de la population active totale de l'Europe, aujourd'hui à peine 6 %. Parallèlement, le niveau de productivité agricole a été multiplié de 7,5 environ, plus que pendant les dix millénaires séparant l'invention de l'agriculture de la seconde guerre mondiale. Il fallait, il y a un siècle, un actif agricole pour nourrir deux à trois personnes. Il en faut aujourd'hui un pour en nourrir soixante. » (9) Ainsi, ces dernières décennies ont été celles d'un profond changement du monde agricole, mettant en contradiction les valeurs traditionnelles de solidarité et de mutualisme avec une réalité de concurrence, ponctuée par les rachats et les faillites.

Dans le cadre des entretiens conduits lors de cette recherche, nous pouvons noter trois grandes constantes pour décrire cette évolution : de la production à la gestion, de la certitude à l'incertitude, de la liberté à l'assistance. Nous les reprendrons successivement en les illustrant par des extraits d'interview.

### De la production à la gestion

Le travail était auparavant estimé en termes de qualité et quantité de production, animale ou végétale. Aujourd'hui, le travail est évalué en termes de gestion : il faut optimiser, être rentable, calculer ses marges. Tous insistent sur la révolution culturelle que ce changement a représenté, tels ces témoignages : « *c'est une remise en question complète. Nous, on a eu cette éducation là à l'école. Il faut produire. La vache, il faut qu'elle fasse 2 000 litres, l'hectare de blé cent quintaux. Il faut cracher ! Et puis quand on en voit qu'il y en a qui font soixante ou cinquante quintaux qui vivent aussi bien en travaillant mieux !* » ; « *L'agriculteur a changé. Il travaillait dur mais il n'avait pas de soucis.*

*Maintenant, on est tous pareils, on est des gestionnaires, on cherche des marges* ».

Cette situation est un fait. Ensuite, elle pourra être plus ou moins bien vécue. Certains revendiquent cette obligation comme une nouvelle identité, qui est aussi une façon de montrer leur différence avec la génération précédente, tel ce jeune tout juste installé après son BTS, en prenant des parts dans l'exploitation familiale : « *Pour moi, ce n'est pas une ferme, c'est une entreprise. Les bêtes ne sont pas des vaches, c'est une source de revenus, et le lait c'est les intérêts du capital. Je suis capitaliste, oui !* » D'autres, tout en se soumettant à ce nouveau maître qu'est la gestion, vivent cette situation avec une certaine souffrance. Ainsi, tiraillés par un débat intérieur permanent, cette exigence en opposition avec leurs valeurs va structurer les pratiques quotidiennes les plus infimes, comme le montre avec finesse cet agriculteur : « *On est de plus en plus des gestionnaires, on se soucie beaucoup moins de la qualité de ce que l'on produit. Avant, l'exploitation, on l'entretenait comme un jardin. Il fallait que notre potager soit plus beau que celui du voisin, avoir des produits d'apparence plus belle et plus productive. Aujourd'hui, si ton ordinateur ou ta calculette décide qu'il vaut mieux laisser un champ moche, dégueulasse, je suis capable de le laisser comme ça. Cette année, par exemple, j'ai une culture qui a été noyée. Il y a six ans, j'aurais repris le terrain, je l'aurais labouré et refait une culture de printemps. Cette année, je l'ai laissée comme ça parce que j'aurais bouffé plus d'argent à réimplanter une nouvelle culture avec la prime qui tombait en colza. Ça a l'air facile quand on le dit comme ça. Mais tu supportes mal. J'y pensais, j'évitais de passer devant ce champ. Je me disais, c'est pas grave, c'est la solution, je suis obligé de le laisser comme ça. C'est pas facile* ». Je ne sais si ces mots retracent l'émotion de la voix, les silences, cette souffrance contenue, car résignée. Ce second témoignage éclaire aussi le premier. En effet, revendiquer d'être un « capitaliste », sans états d'âme, presque avec fanfaronnade, est une façon d'apparaître maître de sa situation et non dans l'obéissance à « la calculette ».

### De la certitude à l'incertitude

Les primes sont attribuées essentiellement dans le cadre des productions de masse : lait, céréales, betteraves... Néanmoins, tous ont à se positionner en fonction des nouvelles normes du marché, à travers les labels, les quotas, la diversification... Les primes sont présentées par les pouvoirs publics comme une contrepartie à l'arrêt du soutien des prix, mais aussi comme une aide ponctuelle accompagnant une nécessaire mutation du monde agricole, avec le plus grand flou sur la durée de ces mesures « transitoires ».

Que la situation soit incertaine, tous en ont conscience, tel ce commentaire : « *Est-ce que ça va durer ? On ne sait pas. On entend beaucoup de bruits. Je me dis que les primes ne peuvent pas être supprimées du jour au lendemain. Et remonter les*

(9) Bertrand HERVIEU et Edgard PISANI, *Le Monde*, 1996.

*prix, je ne pense pas non plus. Au niveau mondial, ils ne savent pas où ils vont. Les stocks, c'était le problème. Mais quand on voit les statistiques, il n'y a pas de réserves si phénoménales que ça. »*

Outre le fait que, comme pour tout un chacun, l'incertitude est difficile à vivre au plan psychologique, ces métiers supposent des investissements lourds, réalisés en fonction d'études prévisionnelles. Aussi, chacun s'est construit son propre scénario, en fonction de ce qu'il analyse comme probable et le présente comme une quasi-certitude pour ne pas trop s'inquiéter. Pour les conseillers « de terrain », qui aident au montage des dossiers de développement, cette situation de flou politique fait peser sur eux un poids considérable. L'un d'eux explique ainsi : « *Quand je fais une étude prévisionnelle ; au début, je comptais sans les primes à partir de 1996 (10). L'inconvénient, c'est que ça ne passait jamais. Le Crédit Agricole m'a dit : il faut compter avec les primes. Au début, je mettais des commentaires ; ça faisait rigoler, alors j'ai arrêté. Le problème est que si on ne les intègre pas, aucun projet ne passe ; si on les intègre et qu'elles sont supprimées, l'agriculteur ne pourra pas faire face.* »

Quels que soient les « conseils » prodigués aux exploitants, ce sont eux, et eux seuls, qui assument les conséquences de ces choix d'investissement. Ainsi, un agriculteur surendetté explique : « *Le foncier que j'ai acheté, jamais je ne l'aurais fait s'il n'avait pas fait son étude, le banquier. La chambre d'agriculture, d'après eux, ça devait être le miracle. En fait, on a été au bord de la liquidation judiciaire. Ils ne reconnaissent aucune responsabilité.* » Ainsi, malgré les sommes considérables investies par les pouvoirs publics dans ce secteur, le caractère changeant, arbitraire et à court terme des décisions d'attribution des primes fait que ce qui domine est un sentiment d'insécurité, d'être un pion manipulé non seulement du fait de l'aléatoire des fluctuations du marché mais aussi des attermolements des décisions publiques.

## De la liberté à l'assistance

Certains pourront penser que la « liberté » d'hier décrite par les agriculteurs est un mythe. En effet, celle-ci n'était-elle pas seulement une liberté de travailler tous les jours de l'année sans vacances, une liberté d'être exploité par la coopérative, une liberté d'obéir aux consignes des multiples conseillers, publics ou privés ? Peut-être, mais vu des intéressés, tous décrivent leur situation passée comme une situation libre, dans laquelle « on était son propre patron ». A l'inverse, celle d'aujourd'hui est décrite non seulement comme dépendante, mais le terme qui revient dans tous les discours est celui « d'assisté ». Aussi nous faut-il prendre au sérieux ce vocabulaire et tenter de le comprendre.

(10) Date jusqu'à laquelle les pouvoirs publics s'étaient engagés de façon certaine pour le maintien des primes.

La première raison est, en écho au point précédent, le sentiment d'arbitraire. Celui-ci s'exprime ainsi : « *On sait que si, du jour au lendemain, il est décidé de supprimer les primes, notre boulot va chuter. On ne commande plus notre vie en fait. C'est ça être assisté. L'idée de départ de ce métier, c'est la liberté. Là, c'est fini.* »

Nous avons vu que la gestion se présentait comme un nouveau « maître », l'exploitant obéissant aux consignes de sa « calculette », au détriment de ses valeurs, traditions, conceptions du métier. Mais cette soumission à la gestion est une soumission raisonnée, vécue comme une adaptation douloureuse pour certains mais incontournable. Cette dépendance à des critères de gestion imposés n'est pas renvoyée à l'idée d'assistance. Par contre, l'arbitraire politique, qui peut faire des choix invalidant « du jour au lendemain » ceux du sujet, met ce dernier dans une situation vécue d'assisté.

Nous pouvons identifier ensuite trois types de raisons qui viennent renforcer ce sentiment :

– La première est la peur du contrôle. Ainsi, dans les discussions informelles entre agriculteurs, on suit qui est contrôlé ou pas, comment la situation s'est passée, quels enseignements on peut en tirer pour se prémunir. La peur qui s'exprime est celle de perdre de l'argent, mais aussi d'être considéré comme un fraudeur, de s'être trompé dans les surfaces calculées ouvrant des droits aux primes. Ainsi, afin de conjurer cette peur de se tromper, tous les circuits possibles sont utilisés. Un même dossier est montré au conseiller de la chambre d'agriculture, à celui de la coopérative, au syndicat...

– La seconde est la comparaison avec les autres populations, en particulier les artisans. En milieu rural, ces derniers sont présents, et chacun peut constater qu'ils n'ont aucune « dotation » pour s'installer, ni aide par des primes.

– Enfin, la troisième raison est plus intime, et renvoie au rapport que chacun entretient à l'argent. Les valeurs paysannes associent celui-ci à la valeur travail ; les nouvelles valeurs de gestion associent argent et performance, cette dernière étant fondée sur une capacité d'étude et d'analyse financière de rentabilité. L'argent des primes, issu de la richesse collective, va alors apparaître comme suspect, venant fragiliser l'estime de soi, comme en témoigne ce commentaire : « *Ce système de primes, plus ça va et plus on va devenir des assistés, comme des RMIs ou des SDF ; des mentalités qui ne me conviennent pas du tout. Si on se base sur la mentalité du vrai gestionnaire, c'est pas logique. Un jour ou l'autre, à la CEE, au niveau des finances, ils vont être bloqués. C'est un argent qu'ils n'ont pas produit. C'est pas un argent sâle, mais presque.* »

L'argent « propre » permet l'estime de soi et « l'amour propre », alors que l'argent « sâle » risque, imaginativement, de placer le sujet dans la catégorie des « autres » dans la représentation instituée d'une

société double, avec une face au soleil, propre et travailleuse, et une face d'ombre, assistée et fainéante (11).

Malgré ces transformations profondes, chacun continue à afficher des valeurs partagées, au fondement d'une appartenance commune. Il est souvent affirmé que, dans ce métier, « tout le monde est courageux ». Les valeurs réaffirmées sont celles de travail, de courage, valorisant toujours le « dur labeur ». Ceci est vrai non seulement pour les plus jeunes, mais surtout pour ceux-là, tel ce commentaire : « *C'est quand on est jeune qu'il faut taper dedans. Il faut pas être fainéant pour réussir. Si on faisait notre revenu horaire, on n'irait pas bien loin* ». Il est important de noter qu'aucune amertume ne traverse ce propos. Cette situation est présentée comme un constat dont on peut être fier.

## **A**nalyses des remaniements identitaires

La première dimension de la recherche concernait donc l'analyse des remaniements identitaires opérés à l'occasion des changements d'attribution des ressources financières.

### **Remaniement des identités personnelles**

L'argent structure une part importante de l'estime de soi, d'une part pour des raisons psychosociologiques, comme l'ont montré de nombreux auteurs (12), beaucoup étant pris dans une équivalence de l'être et de l'avoir, de ce que l'on vaut comme personne et de ce que valent ses biens ; et d'autre part pour des raisons de survie économique en ce qui concerne le monde agricole, au sens où une faillite fait perdre non seulement son emploi, mais aussi son logement et sa place dans la communauté de vie.

Néanmoins, contrairement à l'adage voulant que l'argent n'aie pas d'odeur, l'origine de l'argent joue un rôle discriminant dans cette estime de soi ; nous avons ainsi pu mettre en évidence, dans le cadre de cette recherche, la différence entre argent gagné par son travail et argent attribué par les primes. Vivre pour partie de subsides issus des pouvoirs publics est toujours présenté comme dévalorisant pour soi-même. Néanmoins, ce remaniement des identités individuelles va affecter avec plus ou moins de force

les personnes selon qu'ils se définissent ou non comme le sujet de leur propre histoire de vie (13).

Ainsi, pour ceux qui ont hésité à choisir ce métier, ou en ont éventuellement tenté d'autres avant celui-ci, la force du choix reste déterminante et l'argent attribué n'altère pas en profondeur la valorisation d'eux-mêmes ; la qualité de ce choix continue d'être présentée comme celui de « la liberté ». Trois témoignages illustrent cette position, dont nous pouvons noter qu'elle est totalement dissociée du niveau de revenu de ces personnes.

– Un couple d'agriculteurs riches, ingénieurs de formation, affirme ainsi : « *Notre grande force, c'est de faire un métier que l'on a choisi, qui nous plaît. Ce qui nous différencie des autres, c'est qu'on n'a pas à fuir notre vie de tous les jours* ». Ce sont les mêmes qui revendiquent « *ne pas vouloir ressembler aux modèles véhiculés par la télévision* ».

– Un autre couple, dégageant un revenu moyen et ayant fait l'expérience d'autres situations professionnelles et de la vie citadine, a fait un choix volontaire de ces revenus assez faibles mais liés à une production présentant peu de contraintes quotidiennes, l'arboriculture. Ils déclarent : « *Nous, on est toute l'année en vacances. On peut choisir et on fait ce qu'on veut, sauf à quelques moments-clefs* ».

– Une femme agricultrice raconte son choix ainsi. Elle passe un bac général, bien décidée à ne pas vivre la même vie que ses parents agriculteurs, vie dure et pauvre. Elle est étudiante dans les années soixante-dix, et voyage dans différents pays. Confrontée, à travers ses rencontres étudiantes, au mouvement de « retour à la terre », elle se réconcilie avec son origine rurale et fait des études de conseiller agricole. Elle ne trouve pas d'emploi, se heurtant au sexisme des administrateurs des conseils d'administration des chambres d'agriculture. Elle s'installe alors seule en tant que chevrrière, sans aucune aide (ces dernières n'existent pas encore pour les femmes). Elle a choisi ce métier comme un projet d'autonomie, de lutte de femme qui veut prouver qu'elle peut s'en sortir. Lorsque je l'ai rencontrée, sa fierté était de dégager, pour la première année, un revenu positif.

A l'autre pôle, il y a ceux dont les parents ou les événements ont choisi pour eux. Leur identité personnelle est structurée par les valeurs de la tradition, sans qu'ils n'aient jamais interrogé celles-ci ; concernant le monde agricole, ce sont les valeurs de

(11) Dans une précédente recherche, nous avons montré, à travers l'étude de la marginalité, comment celle-ci, par sa position hybride, venait interroger cette représentation instituée entre les « uns », solvables économiques et producteurs de leur richesse, et les « autres », tributaires des seuls fonds publics. In Véronique GUIENNE, *Le travail social piégé ?*, L'harmattan, 1990.

(12) On peut ainsi se souvenir de la distinction théorisée par Erich FROMM entre avoir ou être, ainsi qu'aux travaux sociologiques de Jean BAUDRILLARD.

(13) Nous nous référons ici à la distinction proposée par Eugène ENRIQUEZ, dans la lignée des travaux de FREUD, dans lesquels il distingue l'individu du sujet. Le premier est défini comme le produit d'une histoire qui ne lui appartient pas au sens où il n'a pu échapper aux déterminations qui sont les siennes, alors que le sujet se définit le plus possible en autonomie, ses choix étant aussi une création personnelle. In Eugène ENRIQUEZ, « Individu, création et histoire », *Connexions* n° 44, 1984.

courage, de travail, de « dur labeur », de ne pas compter ses heures, d'accumuler du capital en terres ou en cheptel, de ne jamais avoir du temps uniquement pour soi. Pour tous ceux-là, les primes apparaissent comme une violence, obligeant à questionner leur vie passée et ces non-choix. Même si les primes permettent de vivre, elles représentent le scandale de donner de l'argent à quelqu'un qui ne travaillerait plus, par exemple en mettant l'ensemble de ses terres en jachère. Il est ainsi asséné, en toute mauvaise foi, que « *ce sont les plus performants les plus pénalisés* ».

Cette remise en question personnelle peut être très profonde, déstabilisante. Un agriculteur dégageant un bon revenu, ayant ses emprunts remboursés, raconte ainsi, pris dans un profond désarroi : « *On a tout un passé agricole qui est remis en cause. Heureusement que les jeunes n'ont pas nos souvenirs* ». Lorsque ce désarroi rencontre des fragilités ou des difficultés personnelles, c'est alors l'ensemble de la structure psychique qui s'écroule. Ainsi, un couple qui avait perdu un fils de vingt ans dans un accident l'année précédente ; la remise en cause des valeurs vient renforcer la douleur. Comment en effet justifier de n'avoir jamais pris un jour de vacances avec cet enfant ? La culpabilité envahit tout, alors que se développe le sentiment de s'être trompé de vie. Le père, on l'avait mis sur le tracteur et à nettoyer les animaux à huit ans. Mais il s'en veut de ce que, des années plus tard, il n'ait pas remis en cause cette détermination sociale. Ils m'ont reçue dans la pénombre, parlant de façon quasiment inaudible.

Entre ces deux positions identitaires, du choix de vie ou de la détermination, ou, pour reprendre la terminologie d'Eugène ENRIQUEZ, du sujet ou de l'individu, certaines personnes sont à mi-chemin, affectées mais pas déstructurées. Les mots qui reviennent alors sont ceux de malaise ou de gêne à être dans cette situation d'assistés.

## Remaniement des identités sociales

L'identité sociale définit une place dans la société ; elle est le produit d'une lutte d'intérêt entre les différentes identités sociales. Conjointement, ces catégories identitaires structurent des rôles associés, des alternatives de conduites pour ceux relevant d'une même identité sociale. Dans cette recherche, nous avons pu identifier trois identités sociales auxquelles les personnes se réfèrent. Du fait des primes, ces trois identités se sont transformées, qu'elles soient fondées sur la profession, le niveau de richesse, ou la compétence individuelle. Nous examinerons ainsi l'évolution de l'identité d'agriculteur, opposée à non agriculteur, puis l'identité de riche, opposée à celle de pauvre, puis enfin celle de compétent, opposé à celle d'incompétent.

### L'identité sociale d'agriculteur

Elle est utilisée lorsqu'il est question des rapports avec les pouvoirs publics. En effet, pour parler de leur métier, les personnes se réfèrent plus spontanément au type de production : céréaliier, chevrier... ces dernières appellations renvoyant plus à des pratiques et des savoir-faire qu'à des rôles sociaux. On ne peut donc en parler véritablement en tant qu'identités sociales.

Par contre, l'identité d'agriculteur est bien une identité sociale : celle de tous ceux qui relèvent du champ institutionnel de « la profession » (définissant un accès privilégié ou obligatoire aux banques, assurances, systèmes d'aides, syndicats agricoles), et non de ceux qui travailleraient la terre.

Le rôle associé à cette identité est un rôle de revendication auprès de la Commission Européenne. Ce rôle n'est pas vécu comme positif, mais comme un mal nécessaire : « *Si vous demandez poliment, on ne vous accorde rien* ». Par ailleurs, le désarroi quant à ce qu'il conviendrait de revendiquer est tel que ce sont les revendications financières qui fédèrent l'ensemble. Un céréaliier ayant des revenus moyens, syndiqué, note ainsi : « *Le syndicalisme, à l'intérieur, au niveau du responsable national, ce sera l'émanation de ce qu'on aura dit. Il est bien incapable de dire, on n'est pas foutu de proposer quelque chose, on ne sait pas quoi faire* ». On ne sait donc pas quoi demander, à part plus de primes, ou encore la défense de celles qui existent.

En face, les pouvoirs publics sont définis de façon floue, ambiguë. Ainsi, il est parfois évoqué cette manne, qui peut être versée sur des critères incompréhensibles, mais qui ne se refuse pas. On évoque aussi le caractère arbitraire des décisions politiques, les primes étant alors vécues comme une sorte de « dommages et intérêts ». Enfin, les primes peuvent être interprétées comme une façon de diriger du pouvoir central. « *Ils commandent par des ficelles, par l'argent des systèmes de primes* ». Ces différentes interprétations ne sont pas liées à des positions sociales particulières et peuvent même être tenues simultanément par les interviewés.

Si la revendication est un rôle traditionnel, celui-ci est aujourd'hui durci. En effet, pour tous les plus « petits » exploitants, ces primes sont une question de vie ou de mort. Par ailleurs le sentiment d'être un pion, avec lequel les pouvoirs publics jouent, légitime un contre-rôle du « toujours plus », lui aussi arbitraire, mais vécu comme un « mal nécessaire », même s'il est peu valorisant.

Que cette identité sociale revendicatrice se soit renforcée et même durcie, ne signifie pas pour autant qu'il reste un attachement à la tradition solidaire mutualiste. Cette dernière est au contraire remise en cause. Cet ancien rapport de confiance est analysé comme un risque de déresponsabilisation. Il faut être

vigilant, car « *les conseillers ne sont pas les payeurs* ». Aussi, la plupart utilisent plus qu'ils n'adhèrent aux différentes instances, bancaires, d'assurances, syndicales... Ce sont des aides possibles pour recouper des informations ou faire passer des dossiers. Les deux extrêmes, les très riches et les très pauvres, rejettent même totalement « la profession » comme groupe d'appartenance ; les premiers au nom du manque de liberté, et les seconds car ils la désignent comme acteur de leur exclusion. En effet, de nombreux postes de représentation dans ces divers conseils d'administration étant tenus par les mêmes personnes, un « mauvais payeur » sera rejeté de partout dans un même mouvement. L'un des agriculteurs interviewés, sur-endetté et exclu, les nommait « *la petite maffia* ».

### ***L'identité sociale de riche et celle de pauvre***

L'inégalité entre riches et pauvres est depuis toujours marquée par la terre, telle que l'illustre ce commentaire : « *La Sologne, ce sont des terres sableuses, très pauvres, et la Beauce, c'est une terre céréalière très riche. Il y a toujours eu cette différence-là, la petite haine entre les beaucerons et les solognots* ». S'ajoutent à ces différences des écarts quant à la taille de l'exploitation, le montant du chiffre d'affaires, le poids des emprunts, tout cela renvoyant essentiellement au montant du capital de départ de l'exploitant. La situation de surproduction a produit une concurrence de fait entre exploitants, dont l'issue apparaît à la plupart jouée d'avance : « *Les gros vont rester, les petits vont disparaître, c'est inéluctable* ».

La réalité des primes vient néanmoins interroger cette situation, d'autant que je communiquais aux interviewés mes hypothèses sur le partage. Ainsi, que produisent les pouvoirs publics quant à ces identités sociales de riches et de pauvres ? Permettent-ils de les rapprocher, en traitant de façon homogène « les agriculteurs », ou au contraire accentuent-ils l'écart et la disparition des « petits » ? L'intention affichée des pouvoirs publics est le maintien du revenu agricole pour chacun, donc une position de maintien des inégalités en l'état. Mais en fait, les primes ont accentué les inégalités. Celles données pour aider à la diversification accélèrent les processus de faillite des plus petits ; ainsi, lorsqu'un agriculteur de terres riches produit des tomates en plein champ, il participe à l'écroulement des petits maraîchers. De même, lorsqu'un céréalier acquiert des terres supplémentaires, pauvres, pour avoir sa surface de jachères, il s'enrichit par les primes sans diminuer sa production et contribue à désertifier un peu plus les régions pauvres. Au delà de ces effets pervers, la règle même du « statu quo » peut être interrogée, la richesse publique étant d'autant plus attribuée que l'exploitation est plus riche.

Cette situation est renforcée par les syndicats au sens où, traditionnellement, les agriculteurs revendiquent ensemble. L'héritage historique, dans cette identité sociale de « pauvre », est de demander moins que le « riche », ensemble, le plus souvent

représenté par ce dernier. La revendication de classe n'a aucune place instituée et est vécue comme un risque de briser des appartenances, mais aussi de se mettre en marge de la communauté. Ce sont en effet les mêmes « riches », notables locaux, qui siègent dans les différents conseils d'administration des organisations du système mutualiste, dont dépendent l'ensemble des aides de la vie quotidienne.

Que les pouvoirs publics puissent avoir d'autres projets appartient au registre des regrets, tels que l'expriment ces témoignages :

« *De toute façon, l'inégalité, elle y est naturellement par le terrain et le climat de la région ; à partir du moment où il y a une possibilité (de la réduire), c'est dommage de la rater. Surtout que ça a été fait pendant une période socialiste où il y aurait peut-être eu plus des idées d'égalité* » (agriculteur de polyculture et élevage, dégageant un faible revenu).

« *Ici on se dit, de toute façon on est tranquille parce que le Massif Central crèvera avant nous. Il ne faut pas oublier qu'en Beauce, ils disent ça de nous, et que l'Oise et la Somme, ils disent ça de la Beauce, et la France, elle dit ça de l'Espagne et de la Grèce. Il y a toujours plus pauvres que vous... C'est ça le danger. Il faut que l'Etat et les pouvoirs publics soient extrêmement fermes parce que si on gèle la production, il vaut mieux geler dix hectares en Beauce que cent en Auvergne. C'est tout le monde qui doit faire un effort parce que sinon toutes les mauvaises terres et les régions déshéritées vont geler et toutes les régions productives vont produire davantage. C'est le schéma catastrophe ça* » (céréaliériste dégageant un revenu important).

### ***L'identité sociale de compétence, opposée à celle d'incompétence***

On pourra s'étonner ici de trouver une caractéristique individuelle, le degré de compétence, permettant de définir une identité sociale. Si nous la définissons comme telle, c'est qu'elle peut être utilisée au delà de l'identité personnelle. Il n'est pas seulement question d'estime de soi, ou d'image positive du fait de se considérer comme « un bon », mais de proposer des rôles sociaux liés à ce degré de compétence, et en retour de proposer aux pouvoirs publics des politiques discriminantes en fonction de celle-ci.

Si ce mode de pensée n'est sans doute pas dominant dans l'agriculture, il est celui qui régit aujourd'hui les conduites d'embauche et de gestion des ressources humaines en entreprise. Parfois présent de façon implicite dans le discours des interviewés de cette recherche, il a été développé de façon approfondie par une personne, faisant évidemment incontestablement partie des « performants ». Sa description, qui est en même temps une proposition, est la suivante : « *Sur cent agriculteurs, vous en avez, mettons 20 %, qui sont capables de faire de la production de qualité, c'est à dire de la vente directe, de recevoir des gens, de les intéresser à ce qu'ils*



*font, du fromage de chèvre, du pain biologique ou des légumes ; ça intéresse une partie de la population qui est prête à payer. Il y a des gens qui sont capables de le faire : il faut vouloir, il faut être disponible, il faut être compétent, il faut avoir le contact. A l'opposé, vous avez 30 % des agriculteurs qui sont capables de produire de la masse, de sortir des blés à soixante francs, de la patate pas chère, parce que de toute façon de la nourriture de masse, on en a toujours besoin ; même si ce n'est plus le marché mondial, ce sera le marché intérieur, mais on aura toujours besoin de manger de l'aliment de base pas cher. Il reste 50 % dans le milieu dont on ne sait pas quoi faire, parce qu'ils ne sont ni adaptables d'un côté, ni adaptables de l'autre ». Il prolonge ensuite son raisonnement quant au rôle attendu des pouvoirs publics de la façon suivante : « Les agriculteurs qui sont adaptés, on leur supprime les primes mais on leur donne des facilités économiques, ou des libertés économiques pour qu'ils puissent produire ; vous avez ceux qui produisent des produits de qualité, on va les soutenir parce que le consommateur ne peut pas tout payer non plus ; et puis ceux qui sont au milieu, il faut qu'on trouve des solutions pour les emmener à la retraite, et parmi eux trouver des gens qui vont entretenir le milieu rural ».*

Si un propos aussi structuré est rare, cette identité de performance est implicite dans de nombreux discours. Ainsi, tant dans les discussions informelles que lors des entretiens, beaucoup récusent, syndicats en tête, les projets de rémunération de l'entretien de l'espace rural au nom de ce que ce serait être transformé en « gardien de square ». La dévalorisation de cette appellation, qui renvoie pourtant à une activité traditionnellement associée au métier, nous semble être ici référée aux mêmes catégories. Accepter cet échange signifierait implicitement faire partie des « incompetents », alors que dans le même temps ces agriculteurs tirent une fierté à entretenir des chemins dont profitent les citadins en promenade, même si ces derniers ne se rendent pas compte du travail que cela suppose.

## Remaniement des identités collectives

Les collectifs d'appartenance structurant les identités collectives ont été profondément transformés ces dernières années. Néanmoins, ils renvoient à une dynamique de société à un niveau plus global, les mêmes tendances qu'ailleurs se retrouvant ici, certes de façon spécifique, mais sous l'impulsion des mêmes facteurs : le passage d'une logique productive à une logique gestionnaire, et corrélativement le développement de l'individualisme, de la concurrence, provoquant concrètement un développement des faillites et des rachats. Nous pouvons analyser l'évolution de deux identités collectives : l'identité familiale et l'identité communautaire. Nous évoquerons ensuite l'évolution du sentiment d'appartenance à l'ensemble de la société, qui peut être appelée, selon les auteurs, identité nationale ou identité républicaine.

### L'identité familiale

Dans le passé, l'identité familiale était en même temps une identité de communauté de travail. Trois générations, plus du personnel agricole décrit comme faisant partie de la famille, coexistaient sur l'exploitation. Les incitations à la retraite, le travail à l'extérieur des femmes, les études des enfants, les charges sociales des salariés, l'optimisation de la gestion, sont autant de facteurs qui font qu'il y a une dissociation de plus en plus forte entre identité familiale et identité communautaire de travail. Même dans les cas d'associations professionnelles familiales, celles-ci sont structurées par des formes juridiques permettant à chacun d'identifier sa contribution et sa rétribution, dans des formes de réciprocité donc très structurées par des dimensions économiques, où le familial devient une caractéristique et non le fondement de ce lien.

Parallèlement, l'identité familiale comme groupe de soutien est lui aussi fragilisé. En cas de faillite, la caution des parents entraîne ceux-ci, parfois sur deux générations, à la perte de ce qu'ils avaient réussi à capitaliser. L'identité familiale se rapproche donc de celle des autres catégories de la population.

### L'identité communautaire

Dans la région concernée par cette recherche, la tradition est de faire partie d'un groupe d'entraide. Pour une somme modique, en cas de maladie ou d'accident, les voisins prennent le relais et assurent les tâches de production de celui qui est indisponible au travail. Cette pratique périclite, chacun étant pris dans une optimisation de son temps qui ne lui permet pas de dégager du temps supplémentaire. Cette communauté de voisinage a donc du mal à continuer à exister comme communauté de travail.

Par contre, d'autres formes de regroupement se développent ou sont mises en œuvre. Elles ont en commun de permettre à chacun une meilleure gestion de son exploitation, même si ces groupes peuvent être aussi appréciés pour leur convivialité. Il s'agit du développement des CUMA, groupements d'exploitants ayant acheté du matériel en commun, et du développement de groupes d'analyse des pratiques professionnelles par type de production. Il semble que les écarts de richesse jouent un rôle dans ces appartenances communautaires. Les plus « performants » ont tendance à se regrouper entre eux, finançant leurs propres conseillers et allant jusqu'à créer des groupements d'achat, en marge du système mutualiste ; d'autres, les plus nombreux, participent à ces groupes avec pour animateur un conseiller de la chambre d'agriculture ; les plus endettés sont seuls ou aidés individuellement par ces mêmes conseillers.

### L'identité nationale

L'époque où l'agriculture avait une légitimité forte, celle de nourrir la France, apparaissait comme un

paradis perdu. Leur contribution à la collectivité nationale était clairement identifiée. Le progrès technique et scientifique, comme dans d'autres secteurs de la société, conduisait à une meilleure productivité mais aussi à une amélioration des conditions de vie. La surproduction agricole et la mise en cause écologiste des pratiques de productivité a fragilisé ce sentiment d'utilité nationale.

Que le rural puisse jouer un rôle dans les difficultés urbaines rencontre de très fortes ambivalences. Leur cadre de vie et les possibilités d'autosuffisance de la campagne leur semble offrir une alternative à ce qu'ils voient à la télévision des conditions de vie des grands ensembles ; ils imaginent que tous ceux-là seraient mieux « chez eux » Mais ils s'inquiètent : « *Ce serait difficile qu'ils viennent. Les gens ici ont une certaine mentalité. Ils tiennent à leur campagne. Ce serait l'invasion* ». Face à cette peur bien connue, qui s'exprime en ville à l'égard des étrangers, à la campagne à l'égard des urbains, les institutions de la république sont perçues comme n'offrant aucune garantie. L'un d'eux imagine ainsi des citadins « implantés » qui seraient gênés par une odeur ou un bruit : « *Ils intentent un procès. Les juges leur donnent raison* ».

Plus rien ne semble lier le sujet à la société globale, illustrant le vide social mis en évidence par Yves BAREL (14), et conduisant essentiellement, comme le montrait l'auteur, au désarroi.

## **P**ossibilités de partage du travail

Nous avons distingué, de façon analytique, quatre niveaux dans ce que l'on peut appeler le partage du travail : l'activité, l'organisation, le temps, et l'argent. Nous les reprendrons successivement en montrant pour chacune de ces questions les possibilités effectives de partage et les difficultés rencontrées.

### **La dimension « activité » du travail**

L'activité d'une exploitation est-elle aisément partageable ? A cette question, la réponse est affirmative de façon évidente pour chacun. C'est un héritage historique que de travailler à plusieurs sur une exploitation, et cette époque révolue est d'ailleurs le plus souvent évoquée avec nostalgie.

L'autre question relative au partage de l'activité est par contre plus complexe. Est-il possible de créer de nouvelles activités afin d'augmenter la charge de travail et ainsi pouvoir créer de nouveaux emplois ?

Ces nouvelles activités posent deux problèmes :

Le premier est d'être certain que cela crée de nouveaux emplois et que l'on n'est pas en fait dans une

logique de transferts d'activité qui, à l'échelle de la société, non seulement n'en créerait pas mais risquerait d'en détruire. Cette question est celle qui se pose concernant la diversification. Lorsqu'un céréalier se diversifie en légumes, ne contribue-t-il pas à la disparition des maraîchers ? Lorsqu'un agriculteur se diversifie dans l'accueil de touristes, ne participe-t-il pas à la faillite des petits hôtels ?

Le second est le statut de ces nouvelles activités. Nous avons vu précédemment que les activités d'entretien de l'espace rural, bien qu'intégrées à la conception traditionnelle du métier, sont aujourd'hui dévalorisées et nommées des activités « de gardien de square ». Elles sont vécues par les sujets comme des activités risquant de les disqualifier.

### **La dimension « organisation » du travail**

Lorsqu'un exploitant se pose la question d'augmenter le volume d'emplois dans le secteur agricole, même s'il dégage un faible revenu, c'est en tant que « possible patron » qu'il réfléchit. Ainsi, l'embauche d'un salarié, souvent possible et même nécessaire en termes d'activité, pose problème en termes d'organisation. Ils opposent l'organisation préconisée par la législation du travail à la leur, essentiellement déterminée par des contraintes extérieures aux choix des personnes : les saisons ou le temps qu'il fait, nécessitant par exemple de travailler jour et nuit pendant deux jours pour récolter avant une pluie annoncée, et les contraintes liées à la production, un éleveur ayant moins de marges de liberté qu'un céréalier, qui lui-même en a moins qu'un arboriculteur.

### **La dimension « temps » du travail**

Deux questions se posent relativement au temps de travail : sa charge et sa nature.

Le temps est globalement surchargé, pour différentes raisons que nous avons déjà évoquées : des exploitations moins familiales, la recherche des « marges », la désertification du milieu rural nécessitant un cumul avec des fonctions de représentation. Ceci n'est pas mal vécu au quotidien, mais l'aspiration à pouvoir prendre un week-end ou une semaine de vacances de temps en temps est une aspiration forte, surtout chez les plus jeunes. Ainsi, dans les discussions informelles, on évoque souvent une hypothèse de regroupement d'employeurs, qui permettrait d'avoir un salarié « tournant » permettant de partir de temps à autre. Le caractère aléatoire et incertain des primes inhibe cette aspiration, par peur de prendre des engagements qui ne pourront être tenus.

La nature du temps passé au travail est aussi une difficulté dans la perspective d'embauche d'un salarié. En effet, la réalité de ces métiers est un mélange constant entre temps de vie et temps de travail. Selon la saison ou les moments de la journée, se mêlent à la stricte activité de production l'entretien de l'habitat, l'éducation des enfants, une discussion avec un voisin qui passe... Comment donc compter le temps d'un salarié avec ce mode de vie ?

(14) Yves BAREL, *La quête du sens*, P.U.F., 1984.

## La dimension « argent » du travail

Le raisonnement simple et passé qui voudrait que plus d'activité permette de dégager plus d'argent, et donc d'en faire profiter plus de personnes, a de moins en moins de réalité dans le monde agricole. En effet, ce n'est pas tant le temps de travail et la qualité de l'activité qui vont être déterminants pour gagner de l'argent, mais d'une part la compétence gestionnaire et d'autre part la richesse de départ.

Le système des primes renforce ce mode de pensée : une culture « rentable » pourra être une culture qui n'a pas apporté un bon rendement mais qui est beaucoup « aidée ». De même, nous l'avons déjà évoqué, plus l'exploitant a un capital important, plus il recevra de primes.

La déconnexion de plus en plus forte entre l'activité et l'argent gagné, d'autant que cette « nouvelle donne » est vécue comme arbitraire et aléatoire, limitent de fait tout projet de transformation des modes de production dans une visée de partage. Les perspectives d'embauche sont sans cesse ajournées, les décisions ne pouvant être prises, selon les intérêts, que lorsque la situation sera moins floue.

## Possibilités de partage des richesses

### Analyse de la situation actuelle

Il était donc proposé à ces exploitants de décrire leur situation comme une situation vécue de partage des richesses dans la mesure où les pouvoirs publics leur redistribuaient une part importante de la richesse collective.

Le premier fait recueilli, d'importance pour nos travaux, est qu'ils ne nient pas bien évidemment recevoir cet argent, mais ils récusent le terme de partage au sens où leur situation est injuste et arbitraire. Dans les représentations sociales donc, partager renvoie à une notion de justice et non seulement de division et d'attribution. Cette idée intuitive de la justice est très proche de la définition proposée par Paul RICOEUR (15), qui écrit ainsi : « *Prise au plan moral abstrait, l'obéissance à la règle de justice demande que soient traités de manière semblable les cas semblables et que chacun perçoive son dû dans des partages inégaux* ». C'est très exactement, avec un autre vocabulaire, ce que tentaient de m'expliquer les paysans interviewés, pour me faire comprendre que je me fourvoyais en nommant la situation qu'ils vivaient « une situation de partage des richesses ».

Un des exemples de cette démonstration est la « prime maïs ». L'octroi de celle-ci montre en effet un certain nombre d'injustices, les cas semblables

(15) Paul RICOEUR, « Réflexion faite, autobiographie intellectuelle », *Esprit*, 1995, p. 114.

n'étant pas traités de manière semblable. Tout d'abord, cette prime n'est pas liée à la réalité de la difficulté qu'elle cherche à compenser. Ainsi, la prime vient théoriquement en compensation de la baisse du cours du marché. Or, les éleveurs qui font du maïs ensilage, c'est à dire transformé en nourriture pour les animaux, la touchent aussi, bien qu'ils ne soient en rien concernés par le cours du marché. Les pouvoirs publics font là un acte d'injustice, mais qui est vécu comme une « manne incompréhensible », sans en pénaliser d'autres pour autant. Ensuite, les producteurs de maïs se divisent en deux catégories : ceux qui ont investi dans des moyens d'irrigation, le plus souvent bien entendu les plus riches, appelés « les irrigants », et les autres, qui n'irriguent pas leurs champs, « les non-irrigants ». La prime devait être la même pour tous. Mais les irrigants, par voie syndicale, ont fait valoir que leur manque à gagner, compte tenu des frais d'investissement, était plus important. Les pouvoirs publics ont alors diminué la prime aux non-irrigants, les plus pauvres, pour l'augmenter aux irrigants, les plus riches. Enfin, ces primes sont calculées au prorata de la surface, sans aucun seuil. Les plus grosses exploitations, qui dégagent des marges bénéficiaires considérables, sont donc celles qui se voient attribuer les primes les plus importantes. On estime qu'aujourd'hui les trois quarts de la richesse collective attribuée aux agriculteurs va au quart des agriculteurs les plus riches.

Ce sentiment d'injustice, alors que dans le même temps se développe la culpabilité d'être « assisté », ne trouve pas de lieu institué pour son expression. Comme on l'a vu dans l'exemple précité, les syndicats sont le plus souvent dans la même logique que les pouvoirs publics. De plus, il paraît à chacun dangereux de remettre en cause les critères d'attribution : leur crainte est que ce soient les primes elles-mêmes qui soient remises en cause alors que celles-ci sont vitales.

### Ce que pourrait être une situation de partage

La première question qui se pose, lorsqu'on imagine un partage plus juste, est celle de la population prise en compte dans cette perspective. L'effet induit par notre recherche a été l'élargissement du « nous » concerné ; spontanément, chacun se positionne en fonction d'un groupe d'appartenance très limité, de type de production, de performance, de micro-région ; réfléchir en termes de partage induit une réflexion à l'échelle de la société.

Les propositions ou réflexions qui suivent ne peuvent donc être considérées comme les opinions des sujets. Elles sont le produit de la démarche clinique qui, les associant à la recherche, les amène à élaborer leur place au regard de celle des autres. Ainsi, un même interviewé peut avoir développé dans un premier moment une opinion relative à la nécessaire séparation entre compétents et incompétents puis, dans cette réflexion sur le partage, imaginer d'autres modes de réciprocité, cherchant ce que pourrait être

un juste partage. Dans toutes les hypothèses formulées par les interviewés, le rôle des pouvoirs publics, en particulier de l'Etat, est reconsidéré. C'est en effet l'arbitraire de ses décisions qui faisait récuser être en situation de partage. Il est proposé un Etat arbitre et producteur de règles de justice. Certaines de ces propositions peuvent paraître très radicales, alors qu'elles émanent de personnes plutôt conservatrices. Reprenons les successivement.

La première est une réflexion sur la limite à l'enrichissement personnel ; « *et si on disait stop* », se demande ainsi un agriculteur pauvre, sans y croire vraiment. Son idée est qu'il y ait un revenu maximum, comme il y a un revenu minimum. En termes de justice, la question mérite que l'on s'y arrête. Y a-t-il, dans une société, des écarts qui ne sont plus supportables ? Est-ce que l'extrême pauvreté, comme l'extrême richesse, ne provoquent pas de la désaffiliation, pour reprendre le vocabulaire de Robert CASTEL (16). Certaines distances, en particulier en termes de richesse, ne conduisent-elles pas à ne plus appartenir au « même monde », à ce qu'il n'y ait plus de coexistence possible ?

La seconde proposition, le plus souvent énoncée par des agriculteurs en difficulté ou de revenus moyens, est celle d'une limite supérieure non dans les revenus mais dans les aides distribuées par les pouvoirs publics. On retrouve là le critère de justice énoncé par Paul RICOEUR : la situation d'un paysan riche et celle d'un paysan pauvre ne constituent pas des cas semblables. C'est une proposition que soutenait déjà Jean JAURÈS, défendant devant la chambre des députés, en 1897, l'idée suivante : « *Entre la grande propriété et la petite propriété paysanne, il n'y a pas simplement une différence de degré mais en quelque sorte une différence de nature, l'une étant une forme de capital, l'autre une forme de travail* » (17). Au nom de cette différence donc, il faudrait que des systèmes de plafonnement des aides soient mis en œuvre.

Une autre proposition, qui renvoie toujours l'Etat à un rôle de production de critères de justice et d'arbitrage, est que les aides soient données en veillant à ne pas pénaliser de cette façon une autre région ou secteur. Ainsi, l'idée qu'« *il vaudrait mieux geler dix hectares en Beauce que cent en Auvergne* » pour limiter la surproduction, ou encore l'analyse des effets sur d'autres régions ou secteurs des effets de la diversification qu'elle soit dans une autre production agricole ou dans le tourisme. Ce type de régulation est proposé par les plus riches, de préférence à un plafonnement des aides.

On le voit, ces trois premières propositions renvoient à une plus grande justice au sein de la catégorie des agriculteurs essentiellement. D'autres propo-

sitions sont référées à un « nous » plus large, prenant en compte l'ensemble de la société, et en particulier les populations les plus démunies, chômeurs ou « pauvres des villes ».

L'une est centrée sur la question de l'emploi, et émane d'un agriculteur céréalier dégageant d'importants bénéfices. Il explique ainsi : « *Vous parlez de partage du travail. Moi, je préférerais, plutôt que de subir un carcan social, qu'on me dise : vous avez tant de chiffre d'affaire, vous devez avoir tant de salariés. Que je travaille autant, tous les jours, et qu'il y ait des gens qui ne bossent pas, c'est vrai que c'est choquant. Qu'on m'oblige à faire un plan social ! Un tel, je vais lui garantir 3 000 heures par an : il aura des pointes à 15 heures par jour et des mois à 6 heures. J'accepterais cela plus facilement. A titre personnel, je ne le regrette pas de ne pas avoir de temps libre, mais si on prend ça sur le plan collectif, c'est vrai que c'est regrettable* ».

Le rôle de l'Etat envisagé est ici d'être producteur d'une règle de justice, mais aussi partenaire d'une négociation qui suppose, en l'occurrence, une plus grande souplesse quant à la législation du travail en échange de ces créations d'emplois.

Le dernier type de proposition émane d'un agriculteur surendetté, dont la situation est suffisamment précaire pour qu'il s'identifie à ces « pauvres des villes ». Sa femme est insérée dans un dispositif de formation destiné aux chômeurs de longue durée, où il puise un certain nombre d'idées. Il envisage ainsi différentes mesures qui interviendraient conjointement : « *l'attribution de terrains ou de maisons abandonnés à des personnes sans ressource* » ; il ajoutait : « *il faudrait que ce soit une association* » ; « *il y a une bonne ambiance dans les écoles ici, dix enfants par classe* ». Puis, concernant l'accès au métier d'agriculteur : « *Il suffit d'avoir un CAP et que ça plaise. Il faudrait mettre en place en parallèle une formation continue* ». Dans cette proposition, il ne s'agit donc pas seulement d'édicter une règle de justice mais il est imaginé un processus complexe d'insertion, fait d'attribution de logements, de recherche d'emplois saisonniers, de diminuer ses besoins financiers en faisant un potager, et d'être accompagné tout au long de ce processus de changement de vie par des moments de formation et de réflexion en commun.

## **E**n quoi cette recherche peut éclairer les débats sur le partage du travail

La notion même de partage est, dans la représentation des sujets, une notion référée à l'idée de justice. Celle-ci est, de façon intuitive, l'application de la règle de justice telle qu'elle est énoncée par Paul RICOEUR, à savoir : « *la règle de justice demande que soient traités de manière semblable les cas semblables et que chacun perçoive son dû dans des partages inégaux* ». La question politique centrale devient donc le choix de ce qui va être défini comme relevant

(16) Robert CASTEL, *La métamorphose de la question sociale*, Fayard, 1995.

(17) H. de PEYERIMHOFF, *Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre*, Alcan, 1915, p. 75.

de « cas semblables ». Ces derniers permettent en effet de définir ce qui devra être égalitaire et ce qui devra être inégalitaire.

Dans cette recherche, nous avons mis en évidence que les « cas semblables » renvoyaient aux identités sociales. Nous avons ainsi identifié trois types de catégorisation des identités sociales et leurs conséquences en termes de politique publique.

Reprenons les de façon synthétique :

– La catégorie professionnelle, qui est en l'occurrence une catégorie corporative d'appartenance à « la profession », est celle qui est prise en compte à ce jour. Elle permet une régulation économique de la production. Ainsi, les primes sont une façon d'orienter des quantités et des types de production. Nous avons vu que cette façon de définir des « cas semblables » conduit à privilégier les agriculteurs les plus riches. De plus, ce pilotage depuis Bruxelles, en fonction des données productives, conduit à des changements et adaptations régulières pour corriger au fur et à mesure les évolutions de cette production. Vu des sujets concernés, ces changements sont incompréhensibles et donnent le sentiment d'être un pion, totalement instrumentalisé par des logiques qui lui échappent. Dans ce cas, l'idée même de vivre une situation de partage est récusée, malgré les sommes considérables attribuées à « la profession ».

– La catégorie fondée sur la compétence et la performance individuelle est un modèle dominant en entreprise, en particulier dans la gestion des ressources humaines. Elle peut être proposée dans l'agriculture comme alternative au système actuel. Nous avons vu qu'il y a dans ce secteur deux types de performants : les « quantitatifs », produisant au meilleur coût des produits de base, et les « qualitatifs », produisant des produits labellisés et proposant une qualité de service. Les « autres », dans ce modèle, estimés à environ la moitié de la population, sont définis comme inadaptables à l'un ou l'autre modèle de performance. Ce second type de catégorisation ne renvoie pas plus au partage. Il institue une société à deux vitesses. Il est ainsi proposé aux pouvoirs publics de déréglementer les contraintes du droit du travail pour les plus performants et d'assister socialement ceux qui ne le sont pas, en échange de travaux d'utilité collective.

– La troisième catégorie est relative au niveau de richesse. Intuitivement, c'est celle qui apparaît juste : aider de façon différenciée les riches et les pauvres. Le problème, bien entendu, est de définir les uns et les autres. La distinction proposée par Jean JAURÈS, entre capital et travail, semble une façon de répondre à cette question. C'est ce que relaie un agriculteur riche lorsqu'il propose que l'Etat l'oblige à avoir un nombre d'emplois correspondant à son chiffre d'affaires<sup>(18)</sup>. Intuitivement, ce qui se dessine là est la proposition de transformation des bénéfices

en salaires. Ainsi, dans une perspective de partage, le rôle des pouvoirs publics serait de différencier ses processus d'aide, c'est à dire de distribution de la richesse collective. Concrètement, cela supposerait aider ceux qui transforment leurs bénéfices en travail et non ceux qui les capitalisent.

Le second enseignement de cette recherche auprès des paysans est de noter l'intérêt de distribuer directement aux personnes l'argent issu de la richesse collective. Certes, cela peut fragiliser en termes d'image de soi, à travers l'idée d'être « assisté », mais en revanche cela donne une lisibilité des politiques publiques que ne permettent pas les autres formes d'aides, telle que la forme précédente qui était le soutien des prix. Le caractère égalitaire ou inégalitaire des choix politiques est visible et discutable par les intéressés. A une époque où chacun déplore le déclin du politique, ces pratiques permettent une réflexion collective sur les critères de justice et sur les visées qui sont, doivent, ou peuvent, être poursuivies dans une société.

Enfin, nous avons confirmé notre hypothèse quant à l'intérêt de lier le partage du travail au partage des richesses.

Dans ce secteur, il y a trop de travail par rapport au nombre d'exploitants et il y a des ressources en termes de nouvelles activités possibles. Par ailleurs, des aspirations à travailler moins existent, essentiellement sous forme de « salariés tournants », permettant de prendre des jours de congé, plutôt que pour diminuer le temps de travail quotidien. Le problème est que la charge financière salariale est trop lourde pour la plupart des paysans, et par ailleurs le caractère aléatoire des primes fait qu'ils n'osent pas s'engager. Certes, il existe aussi des questions strictement liées au travail, comme le décalage entre les rythmes de travail salariaux et ceux imposés par les saisons ou les types de productions ; mais le frein essentiel est de pouvoir s'engager sur la durée en termes financiers.

Ce lien entre partage du travail et partage des richesses est aussi déterminant dès que l'on imagine concrètement les processus qui pourraient accompagner leur mise en œuvre. Face à cette réalité complexe, les modes d'intervention doivent être eux aussi complexes. On ne peut attendre d'une seule mesure, du type « exonération des charges », ou « réduction du temps de travail », un effet significatif en termes de partage du travail à l'échelle de la société. Les modes d'intervention imaginés par ces paysans interviewés sont extrêmement riches, lorsqu'on les sollicite pour penser et non seulement donner leur opinion. Pourtant, ils sont en plein désarroi, et envahis par des solutions spontanées qui relèvent de mythes salvateurs. ■

(18) Cette proposition correspond à la notion d'obligation-liberté développée par Marcel MAUSS dans son essai sur le don, in *Sociologie et anthropologie*, Quadrige, P.U.F., 1<sup>er</sup> édition 1950.